LES GRANDS PRIX ADGMQ

FORMULAIRE DE MISE EN CANDIDATURE

BOURSES DU FONDS D'ASSURANCE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC

CANDIDAT·E | Information personnelle

NOM

PRÉNOM

FONCTION

- ◉ Directeur·trice général·e
- ☐ Directeur·trice général·e adjoint·e
- ☐ Directeur·trice d'arrondissement
- ☐ Directeur·trice d'arrondissement adjoint·e

ADRESSE ÉLECTRONIQUE

TÉLÉPHONE

MUNICIPALITÉ | Information sur le lieu de travail du ou de la candidat·e

NOM DE LA MUNICIPALITÉ

RUE

VILLE

CODE POSTAL

PROGRAMMES | Veuillez sélectionner le programme souhaité

☐ Programme court en leadership
Développé par l'Institut de Leadership

Délégation, approche collaborative, optimisation du temps, gestion des employés et prise de décision sont les composantes majeures de cette formation élaborée en collaboration avec des enseignants universitaires et des chefs de file dans leur milieu.

☐ Programme Femmes Leaders
Développé par l'Institut de Leadership

L'objectif premier de ce programme est d'outiller et d'inspirer les femmes dans leur développement de carrière pour se propulser à tous les niveaux et être à la hauteur de leurs propres ambitions personnelles et professionnelles.

☐ Programme de Certification en gouvernance municipale*
Développé par l'ADGMQ

Le ou la candidat.e qui participe à ce programme développera ses habiletés en regard des huit compétences et des quatre qualités essentielles pour exercer efficacement la fonction de DG d'une municipalité. La bourse couvrirait les frais associés à l'évaluation de la demande d'admission, aux deux cours obligatoires, à deux activités de formation en présentiel ainsi qu'à deux activités de formation virtuelles.

** Certaines conditions s'appliquent.*

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

☐ Le ou La candidat·e confirme être membre en règle (cotisation payée) et actif (non retraité).

☐ Le ou La candidat·e confirme cumuler au moins trois années d'expérience à titre de cadre dirigeant.

☐ Le ou La candidat·e confirme sa participation au prochain Congrès.

Seuls les dossiers de candidature comprenant ce formulaire dûment rempli, une lettre de motivation, le curriculum vitae et une photo du ou de la candidat·e seront évalués.

Les lauréat·e·s doivent effectuer leur inscription au programme choisi au cours des 24 mois suivant l'obtention de leur bourse.

L'ADGMQ respecte l'identité de genre des participants et des participantes.

Les bourses du Fonds d'assurance des municipalités du Québec sont une présentation de :

Fonds
d'assurance
des municipalités
du Québec